SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Les directeurs de l'ADE soumis à des contrats de performance

Le ministre des Ressources en eau a déclaré, hier, que les directeurs d'unité de wilaya de l'Algérienne des eaux (ADE) devront se conformer à des mesures strictes relatives à l'amélioration du service public. Ces responsables devront donc respecter des contrats de performance signés, hier, et qui concernent 42 wilayas du pays.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - L'évaluation du service public est importante, a déclaré Hocine Necib à la veille du mois de Ramadhan et de la saison estivale. Pour le ministre des Ressources en eau, la modernisation des services notamment pour ce qui est de la distribution de l'eau, ainsi que la formation devront être accentuées. Il évoquera la formation de 6 000 agents de l'Algérienne des eaux ainsi que des investissements de 6 milliards de centimes réservés à l'intervention sur le réseau.

Le ministre a aussi estimé qu'il n'était plus tolérable d'avoir recours au forfait, ce dernier étant estimé à 17%. Pour cela, Hocine Necib a annoncé le projet d'installation de 715 000 compteurs pour éviter d'avoir recours au forfait.

Pour l'installation de ces compteurs, il s'agira de la mise en œuvre d'un dispositif qui permet aux jeunes de bénéficier du projet à travers notamment les dispositifs d'aide tels que l'Ansej.

Le ministre a aussi donné instruction pour le recouvrement impératif de 35 milliards de dettes qui, rappelle-t-il, menace l'équilibre financier de l'ADE. Concernant les recouvrements, le ministre a préconisé la sensibilisation des usagers à travers notamment les radios locales. Hier, donc, des contrats de performance ont été signés avec 42 responsables de l'ADE, les autres wilayas bénéficiant de la gestion déléguée comme cela est le cas pour Alger et Oran. «Grâce aux contrats signés aujourd'hui, nous pourrons évaluer les objectifs atteints ou pas. Ceci est un grand pas dans ce domaine», a déclaré le ministre. Il dira aussi qu'il s'agit actuellement de gagner la bataille de la bonne gouvernance et de la préservation et de l'utilisation rationnelle de la ressource grâce au service public dont l'ADE.

Photo : Newpress

Necib évoque la professionnalisation du service public de l'eau.

Estimant que le service public est la grande priorité du secteur des ressources en eau, le ministre a aussi évoqué la professionnalisation du service public de l'eau. Il s'agit ainsi, selon les responsables présents, de favoriser l'accès du maximum d'usagers aux réseaux publics et d'assurer l'équité entre les régions dans la distribution de l'eau potable. Les contrats de performance signés hier renferment un panel d'indicateurs d'évaluation du service public de l'eau et serviront de feuille de route pour les directeurs d'unités.

F.-Z. B.

PREMIER COLLOQUE SUR LA NANOPHYSIQUE

Des applications qui demandent à être développées

L'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediène, la Faculté de physique, l'Association algérienne de physique, Physmed Euro Institut, l'Université du Maine organisent, depuis hier et jusqu'à mercredi, le premier Colloque sur la nanophysique et les nanomatériaux.

Spécialistes et étudiants avaient rendez-vous avec des communications savantes au sujet des divers domaines d'utilisation de la nanophysique.

Au-delà des aspects purement scientifiques, les participants venus de différents pays méditerranéens ont mis l'accent sur l'apport de la nanophysique au quotidien, à condition que cette dernière soit promue.

Le comité scientifique de ce premier colloque estime en effet que «les enjeux socioéconomiques ainsi que les défis technologiques des années à venir sont devenus une préoccupation majeure pour tous les pays, y compris les pays émergents et en voie de développement». C'est à ce titre, estiment ses membres, que «la communauté des scientifiques est sollicitée pour jouer un rôle important».

Un effort leur est en effet demandé pour la promotion des disciplines scientifiques qui convergent thématiquement dans leurs activités où la physique, la chimie, les sciences des matériaux et la biologie sont notamment concernées. Ils insistent sur la formation universitaire qui doit être à la hauteur des défis à venir puisque les nanomatériaux auront dans les années à venir des applications dans des domaines vitaux tels que la technologie, la médecine, les télécommunications, l'énergie, la purification de l'eau et l'écologie. Autant de domaines qu'étudiants algériens et chercheurs sont appelés à explorer.

N. I.

COMPTABILITÉ ET AUDIT

L'exercice de la profession reste bridé, incertain

L'exercice de la profession de commissaire aux comptes, de comptable agréé, d'expert-comptable et d'auditeur reste encore contraint, voire incertain même si la révision de la loi la régissant depuis 2010 est à l'ordre du jour.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Plus de vingt mille stagiaires à l'exercice de la profession d'expert-comptable ne peuvent effectuer leurs stages.

Ces stagiaires ne peuvent donc être pris en charge par les cabinets d'experts-comptables, dont le nombre reste insuffisant, ne peuvent être inscrits et agréés et donc, leur avenir professionnel reste incertain. De fait, c'est toute la profession des experts-comptables, des commissaires aux comptes, des comptables agréés et des auditeurs dont l'avenir reste incertain. C'est l'un des constats que l'assemblée générale de l'Union nationale des professionnels de la comptabilité et de l'audit (UNPCA), tenue hier au siège de l'Institut algérien des hautes études financières (IAHEF), a dressés.

Selon le président de l'UNPCA qui été réactivée récemment, suite à sa mise en conformité avec la loi régissant les associations, l'accès de la profession reste contraignant pour les milliers d'universitaires qui aspirent à y entrer. Ainsi, Mohamed-Lamine Hamdi évoque l'absence de structure d'accueil, d'un «cadre réglementaire» à même de prendre en charge ces aspirants en termes d'inscription et d'agrément. Voire, le président de l'UNPCA relève l'impossibilité pour les étudiants du système LMD (Licence, Master et Doctorat), formés dans les spécialités fianncières, d'accéder à la profession, outre l'absence d'actions de formation.

Soit un déficit de plusieurs milliers de professionnels que l'arsenal législatif et réglementaire régissant la profession depuis juin 2010, la reconfiguration du dispositif de sa représentation et sa mise sous tutelle du ministère des Finances, n'ont pu aider à résorber ni contribuer à améliorer la situation de ces professionnels. Voire, c'est «un avenir tout à fait mauvais, sombre» pour ces auditeurs des comptes économiques que M. Hamdi prévoiera. L'on évoquera ainsi la forte «centralisation» et la «bureaucratisation» concernant le traitement des problèmes des stagiaires mais aussi la question de l'agrément des professionnels. Des contraintes que le Conseil national de la comptabilité, prévu par la loi et qui s'est engagé dans une opération d'«assainissement», peine pourtant à traiter de manière efficiente et dénuée de toutes suspicions, libre de velléités de «régler des comptes personnels» par le lancement d'actions judiciaires, la «terrorisation» ou l'«exclusion». Soit, l'opportunité de «la restructuration» de ce conseil, prévu par la loi, s'impose, estime le président de l'UNPCA. Autre grief que la mise en œuvre de la loi 10-01 n'a fait qu'accentuer, la mise en concurrence des professionnels, dans un cadre de consultation restreinte, pour l'examen des comptes des opérateurs économiques. Une mise en concurrence que le président de l'UNPCA qualifie de «non conforme» aux dispositions du Code du commerce, car étant contraire au principe de la liberté mais aussi contribuant à dévaloriser le rôle du professionnel. Ceci outre la problématique de la rémunération, la fixation des tarifs ne répondant à aucune logique mais plutôt au critère du moins-disant, au détriment du principe de la qualité, observe-t-on tacitement. A ce propos, le président de la Chambre nationale des commissaires aux comptes, Cherif Bourenane, estime nécessaire de «revenir à un barème» cohérent avec la mission légale de ces auditeurs, ainsi que la fixation d'un cahier de charges type. Or, dans la mesure où le texte de loi «ne répond pas aux préoccupations de la profession, ni même à l'esprit de celle-ci», considère M. Hamdi, sa révision, son «réaménagement» s'avère donc nécessaire. Certes à l'ordre du jour du programme gouvernemental, indique le président de la Chambre nationale des commissaires aux comptes, cette révision devra néanmoins permettre de résorber ces dysfonctionnements et autres que les débats d'hier ont révélés. A charge cependant que cette révision s'opère de manière concertée avec les professionnels, prenne en charge leurs revendications et notamment celles formulées hier dans la plate-forme adoptée hier lors de cette assemblée générale. Mais aussi qu'elle fixe «des mesures transitoires» relatives aux stages, aux examens, à l'agrément et à la progression de carrière, permette de remédier aux situations d'échecs lors des examens d'expert-comptable, et mette en place la validation des acquis expérientiels. Ou qu'elle œuvre à généraliser le recours à ces professionnels pour l'ensemble des entreprises et établissements concernés et pas seulement les grandes entreprises, même si un déficit de l'ordre de 90 000 professionnels est patent. Comme il s'agit de résoudre le problème de la prééminence de fait des experts-comptables sur les commissaires aux comptes et autres comptables, ces derniers étant exclus de certaines prestations, outre le fait qu'elle contribue à régler le problème de la pénalisation des actes de tenue de comptes, indique-t-on.

Autre dysfonctionnement, la mise en œuvre du nouveau Système comptable financier (SCF) est «en veilleuse», observe le président de l'UNPCA, évoquant des difficultés d'application, l'absence de moyens et l'incapacité à procéder à l'évaluation d'entreprise. Et ce dans le contexte où les normes comptables évoluent dans le monde tandis que le modèle algérien reste encore inadapté.

C. B.

MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL À ALGER

L'Union des transporteurs dénonce

Mécontents, les transporteurs privés algérois dénoncent leurs conditions de travail. L'Union nationale algérienne des transporteurs de la wilaya d'Alger (Unat) interpelle le ministère des Transports sur plusieurs dossiers restés en suspens.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Les transporteurs de voyageurs, chauffeurs de taxi et les transporteurs de marchandises reviennent à la charge. Ils remettent ainsi sur la table plusieurs dossiers. Selon le président du bureau de wilaya, Ali Bouaïcha, les transporteurs de voyageurs souffrent toujours du manque d'arrêts de bus. Idem pour les stations de bus qui «ne répondent pas aux normes et qui, souvent, ne disposent ni d'éclairage, ni de sécurité», explique-t-il. Autre revendication des transporteurs de voyageurs : le gel de l'attribution de lignes de transport. «Les lignes existantes sont saturées. Il faut penser plutôt à en créer de nouvelles», a ajouté Ali Bouaïcha, hier, à Alger. Pour leur part, les chauffeurs de taxi soulèvent encore une fois la problématique des licences de taxi.

L'obtention de ce document suscite, selon Abdelkader Bouaïcha, secrétaire général de la section taxi de l'Unat, la «spéculation». Il rappelle ainsi l'initiative de la tutelle pour la formation de chauffeurs de taxi, lancée en 2010. Or, poursuit-il, «une fois formés, ces chauffeurs se retrouvent une nouvelle fois en situation de chômage faute d'absence de licence».

Un problème auquel l'«ouverture» de nouvelles licences de taxi s'impose. «Nous refusons de continuer à dépendre des personnes qui détiennent ces licences. Il est temps de nous rattacher à l'administration», dit-il.

L'intervenant souligne également le manque «flagrant» de stations de taxi. Les chauffeurs de taxi se plaignent en outre des taxis clandestins. Ces indus-transporteurs, explique le SG de la section taxi, «rivalisent avec les chauffeurs de taxi agréés dans le peu de stations qui existent». S'agissant des taxis collectifs, il exige la revalorisation de la tarification de ce type de taxis.

Même le transport de marchandises à Alger souffre du manque de stations. Selon le président du bureau de wilaya de l'Unat, seuls deux espaces lui sont réservés : une à Rouiba et l'autre à Oued S'mar. Insuffisants et pourtant souvent squattés par des transporteurs de marchandises venus d'autres wilayas. «Ces deux espaces sont tout le temps occupés par des transporteurs hors wilaya d'Alger et durant des jours», dénonce-t-il.

R. N.